

LA LETTRE DU DEPUTE - JUIN 2009

Permanence parlementaire de Jean LAUNAY - Député du Lot - 5 rue, Roquefort - BP 99 - 46 103 FIGEAC Cedex
Téléphone : 05 65 34 12 46 - Télécopie : 05 65 34 76 07
Messagerie : launay.depute@wanadoo.fr - Site Internet : www.jeanlaunay.com

CRISE FINANCIERE, CRISE ECONOMIQUE, CRISE SOCIALE, CRISE ECOLOGIQUE

En un peu plus d'un an, d'une crise uniquement financière américaine soi-disant sans danger pour le continent européen, nous sommes passés à une crise économique et sociale qui frappe l'ensemble des économies, dont la France, de plein fouet.

Les prévisions de croissance annoncées par le gouvernement début mars entérinent un recul du PIB de l'ordre 1 à 1,5%, mais témoignent d'un optimisme démesuré lorsque ces prévisions sont comparées à celles d'organismes internationaux.

Pour le gouvernement et le Président de la République, c'est un constat d'échec de la politique économique mise en œuvre depuis 2007 et des mesures annoncées au cours de ces dernières semaines. Ces nouvelles prévisions montrent également l'inefficacité du plan de relance, dont les effets n'évitent pas une chute de l'activité économique. D'ailleurs, il est à noter que ce plan, construit sur des prévisions de croissance pour 2009 légèrement positives, est déjà dépassé et obsolète avant même d'être appliqué.

Pour être efficace, un plan de relance, compte tenu de la nature et de l'ampleur de la crise, doit être double et massif. Il doit reposer sur le soutien à l'investissement, notamment celui des collectivités territoriales, mais également sur la relance du pouvoir d'achat. C'est ce que propose le Parti Socialiste.

Mais cette crise, dont l'ampleur ne cesse de croître, ne doit pas nous faire oublier l'urgence écologique. La réalité d'un changement climatique provoqué par l'homme se confirme et s'aggrave. Faute d'action rapide et déterminée pour lutter contre le changement climatique, l'humanité court à la catastrophe. Aujourd'hui, nous devons avoir une politique forte et volontariste pour la préservation de la planète ; c'est la raison de mon implication sur le sujet de la fiscalité environnementale.

DEUX ANS DE SARKOZISME

Deux ans après l'élection de N. Sarkozy, les faits sont sans appel. La situation de notre pays en mai 2009 est pire que celle de mai 2007.

Le Président de la République a fait de l'agitation permanente sa principale méthode de communication. Mais il y a loin de l'agitation à l'action et de l'action aux résultats.

Quelle réalité vit la majorité de nos concitoyens ? Baisse du pouvoir d'achat, augmentation du chômage, difficultés à se loger, à se soigner...

Chaque semaine, nous avons droit à de nouveaux discours, à de nouvelles annonces, de nouvelles lois. Mais derrière, ce sont des textes bâclés, des réformes de régression et des politiques inadaptées.

Le vrai projet de N. Sarkozy, celui pour lequel il n'a aucun mandat des Français, mais qu'il applique néanmoins méthodiquement c'est :

- ✓ **Un projet injuste et inégalitaire pour la société ;**
- ✓ **Un projet autoritaire et qui porte atteinte à la démocratie ;**
- ✓ **Un projet qui affaiblit la laïcité et alimente le communautarisme ;**
- ✓ **Un projet atlantiste et occidentaliste.**

Député socialiste, je dénonce avec force et vigueur ce bilan catastrophique, en affirmant qu'une autre politique est possible et crédible. C'est celle à laquelle je travaille avec mes collègues du groupe socialiste.

PRESENCE ET ACTIVITE DES DEPUTES

Récemment, le site « Lesinfos.com » a publié le classement des députés en fonction de leur temps de présence dans l'hémicycle.

Ce classement, calculé sur la base du nombre d'interventions dans l'hémicycle ou en commission me positionne au 44^{ème} rang. Un autre classement, prenant en compte uniquement le nombre d'amendements cosignés me classe à la 11^{ème} place.

Toutefois, afin que ce classement soit le plus exhaustif possible, des informations telles que le nombre de rapports, la présence et la participation aux réunions des groupes d'amitié, des groupes d'étude, des Commissions Mixtes Paritaires, des Commissions d'enquête parlementaire et des Missions d'Evaluation et de Contrôle donneraient une lecture plus réaliste de la présence et de l'activité des députés au Palais Bourbon.

Jean LAUNAY- Un député actif

Au 11 juin 2009, depuis juin 2008, mon activité parlementaire peut se résumer ainsi :

- ✓ **61 questions au gouvernement**
- ✓ **24 interventions dans l'hémicycle**
- ✓ **19 interventions en Commission**
- ✓ **7 propositions de loi cosignées**
- ✓ **1 rapport pour avis sur le PLF 2009**

www.jeanlaunay.com

PAQUET ENERGIE-CLIMAT

Une conférence des Nations unies sur le changement climatique aura lieu fin 2009 à Copenhague. Dans la continuité de la conférence internationale sur le climat qui s'est tenue à Bali en 2007, les membres de l'ONU devront y conclure un accord climatique pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le protocole de Kyoto arrivant à échéance en 2012, ce nouvel accord doit prolonger et amplifier les avancées déjà enregistrées. L'UE souhaite jouer un rôle de chef de file dans ces nouvelles négociations. À cette fin, le Conseil de l'UE et le Parlement européen doivent conclure au plus vite un accord sur le paquet "énergie-climat" proposé par la Commission européenne en janvier 2008. Ce paquet se fonde sur des propositions que la Commission avait faites en janvier 2007.

Le 18 novembre dernier, je suis intervenu à l'occasion du débat portant sur la déclaration du gouvernement sur le « Paquet énergie-climat », en rappelant les propos de Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, mais aussi - c'est moins connu - membre du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), qui déclarait récemment : « *La contradiction de la crise financière qui frappe actuellement la planète est liée, c'est vrai, à des dérèglements des marchés financiers à caractère conjoncturel, mais elle vient aussi du fait que nous ne donnons pas de prix à certaines ressources très importantes et finies, à commencer par l'eau et l'air. Si certaines de ces ressources n'ont pas de prix, on finit par croire qu'elles sont gratuites.* »

TAXE CARBONE

À l'automne dernier, la discussion parlementaire sur le premier projet de loi sur le Grenelle de l'environnement n'avait pas permis de préciser les modalités de création de la contribution énergie-climat qui avait été pourtant un engagement clair du Président de la République au Grenelle de l'environnement.

À l'occasion des débats sur la loi de finances 2009 et la loi rectificative de finances 2008 (décembre 2008), j'ai, par deux fois, déposé un amendement sur la taxe carbone. À l'époque, Mme Christine Lagarde, *Ministre de l'économie*, avait répondu : « *Monsieur Launay, vous avez eu raison de souligner que l'un de nos objectifs était de modifier les comportements, en les orientant davantage vers le respect de l'environnement. J'ai été particulièrement sensible à la manière dont vous avez présenté vos réflexions sur ce point, et j'espère qu'il donnera lieu, entre nous, à des échanges riches. Comme vous, nous souhaitons infléchir les comportements de manière progressive.* »

Cela dit, la mesure n'est encore pas franchement populaire, même dans les rangs de l'UMP. La preuve : le Président évoque la possibilité de la créer pour remplacer la taxe professionnelle ! Preuve qu'il n'en n'a pas vraiment peser la portée ! La substitution à la taxe professionnelle d'une fiscalité carbone ne correspond ni à la réforme nécessaire de la fiscalité locale dans son ensemble ni à l'enjeu climatique. Il est d'ailleurs aussitôt repris par la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Chantal Jouanno : « *C'est une possibilité parmi d'autres* ».

Et pourtant, l'instauration d'une taxe carbone est une ardente obligation. Face à la crise énergétique et climatique le moment est venu de passer à l'acte.

La fiscalité écologique est un instrument pertinent et efficace pour susciter et accompagner les modifications des comportements des agents économiques, entreprises ou ménages. Elle contribue à intégrer la charge, présente ou différée, de la pollution ou de l'émission nocive jusqu'alors supportée par la collectivité. Elle favorise la recherche pour améliorer l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

RÉFLEXIONS DES DÉPUTÉS DU PÔLE ECOLOGIQUE DU PARTI SOCIALISTE SUR LA TAXE CARBONE

L'enjeu climatique met au défi les responsables politiques en général, et ceux de la gauche en particulier, de promouvoir un nouveau modèle de développement qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne est la condition pour éviter le dumping environnemental des pays n'ayant pas souscrit aux accords internationaux de réduction des gaz à effet de serre.

Parallèlement la question des prix du pétrole, même dans son instabilité, nous donne le signal de la raréfaction des ressources ; et la théorie économique (Pigou ; 1920) nous confirme qu'au fur et à mesure que l'on se rapproche de la raréfaction d'un produit, les prix vont augmenter.

Dans ces conditions, l'outil fiscal, c'est d'abord un langage ; il faut utiliser la fiscalité pour qu'il soit utile et normal que le carbone prenne une valeur. Le discours sur la fiscalité doit être progressif pour être accepté par les populations. Convaincre nécessite de la progressivité ; mais aussi de la lisibilité à long terme. L'incitation est le principal objectif poursuivi par la fiscalité carbone : incitation à changer de comportements et à être plus économe en énergie, y compris en période de bas prix du pétrole, contribution au financement des politiques publiques spécialement en termes de transport.

Le débat s'accélère sur le sujet ; si les résultats des élections européennes mettent en avant les préoccupations écologiques, les élus socialistes ne restent pas inactifs.

Au Sénat, Nicole BRICQ (Pôle écologique) et Gérard MIQUEL ont préparé une liste de 9 propositions dans un document intitulé : « *La taxe carbone, une arme pour lutter justement et efficacement contre le réchauffement climatique* ».

Une conférence dite de consensus, et présidée par l'ancien Premier Ministre Michel ROCARD, devrait se dérouler les 2 et 3 juillet prochain.

La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, par son Président, vient de décider d'y contribuer et m'a demandé, en lien avec mon collègue Michel DIEFENBACHER (UMP- 47) de travailler à ce rapport dans les semaines qui viennent.

Depuis la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF), la mission *Pouvoirs publics* permet d'apporter un éclairage sur les crédits relatifs au fonctionnement des différents pouvoirs publics constitutionnels. La commission des finances m'a désigné comme rapporteur spécial de cette mission.

Les dotations de cette mission sont celles de la *Présidence de la République*, de l'*Assemblée Nationale*, du *Sénat*, de la *Chaîne Parlementaire*, des *indemnités des représentants français au Parlement européen* (pour la troisième année), du *Conseil Constitutionnel*, de la *Haute Cour de Justice* (pour mémoire) ainsi que de la *Cour de Justice de la République*.

Pour 2009, le total des crédits inscrits au présent projet de loi de finances sur la mission *Pouvoirs publics* s'élève à 1,05 milliard d'euros, en progression de 11,5 % par rapport à l'année précédente.

Comme en 2008, je me suis fixé pour objectif d'apporter à l'Assemblée nationale l'information la plus complète possible.

J'ai tenu, également, à rencontrer les principaux acteurs de chacun des Pouvoirs publics de la mission, lesquels ont permis d'éclairer mon analyse du projet de loi de finances 2009.

Deux particularités caractérisent la mission *Pouvoirs publics* cette année.

Tout d'abord, des éléments inédits d'information relatifs à la dotation de la *Présidence de la République* justifient qu'un chapitre exceptionnellement dense lui soit consacré cette année. Ce chapitre a fait l'objet d'une polémique, infondée à mon sens, de la part de mon collègue René DOSIERE qui contestait la lecture des chiffres qui m'ont été communiqués et mon analyse. Le Président de la Commission des Finances m'a donné acte de mon travail devant le groupe PS et dans l'hémicycle ; à l'automne prochain, je m'attacherai à travailler en détail sur les conditions matérielles des déplacements du chef de l'Etat.

En second lieu, la volonté, à l'automne dernier, de l'Assemblée nationale et du Sénat d'afficher une évolution de 0 % de leurs dotations rend caduque une partie des informations figurant dans le rapport annexé au projet de loi de finances pour 2009. Dommage que le temps de la réflexion n'ait pas été pris en amont et non en aval de l'élaboration des demandes de crédits pour 2009.

La Cour n'est plus en cour à l'Assemblée

LES flingues et les calculettes sont sortis entre la Cour des comptes et l'Assemblée. Les députés ont fort mal pris l'enquête des magistrats sur leurs dépenses et ont contre-attaqué aussi sec.

Réunis, vendredi 7 novembre, pour examiner les crédits de la mission « pouvoirs publics » lors de l'examen du projet de loi de finances 2009, les parlementaires ont relevé, à plaisir, que la Cour des comptes réclamait à l'Etat une augmentation de 7,4 % pour ses dépenses de personnel (170,6 millions d'euros contre 158,9 en 2008). La même Cour qui, à la faveur d'un audit interne distillé, la semaine dernière, dans « Le Journal du dimanche » – au grand courroux de son premier président, Philippe Séguin –, stigmatisait l'envolée des dépenses de l'Assemblée : + 47 % sur dix ans, près de 30 points de plus que l'inflation. Une inflation due, entre autres, à ses dépenses de... personnel.

Réponse pincée des députés, soucieux de défendre leur bel outil de travail. Primo : leur pré-

sident, Bernard Accoyer, a expliqué que l'audit de la Cour des comptes avait été rédigé à sa demande personnelle. Deuzio : le même Accoyer a annoncé que l'Assemblée renonçait à augmenter son budget de 3,8 %. L'amendement, cosigné par les trois questeurs, deux UMP et un PS, n'a pas fait l'unanimité. « Je ne crois pas qu'il faille donner le sentiment de valider les critiques issues de l'audit réalisé par la Cour des comptes ni alimenter de nous-mêmes l'anti-

parlementarisme, qui a trop souvent tendance à resurgir », a ainsi jugé le socialiste Jean Launay. Et le rapporteur spécial des crédits de la mission « pouvoirs publics » d'insister sur « la prééminence du contrôle parlementaire sur celui de la Cour des comptes ». Et une leçon de droit constitutionnel pour les magistrats de la Cour !

Les députés n'entendent pas en rester là. Louis Giscard d'Estaing (UMP) et Jean-Louis Dumont (PS) ont décidé de leur côté

d'organiser, jeudi 13 novembre, une conférence de presse sur une éventuelle réforme de la Cour des comptes. Spécialiste des questions immobilières de l'Etat, Dumont se plaint de n'avoir jamais pu auditionner les responsables de la Cour sur son patrimoine foncier.

Pour calmer le jeu avant le vote de son budget, le premier président de la Cour des comptes a dû, dimanche 9 novembre, donner de sa personne. « Nous ne sommes pour rien dans la divulgation du résumé de ce rapport (sur l'Assemblée) », a expliqué Philippe Séguin, dans le « JDD ». Et de préciser, à toutes fins utiles : « Nous n'avons pas à examiner les comptes des présidents, des questeurs, des groupes, pas plus que l'usage fait par les parlementaires de leurs dotations de personnel ou de frais de mandat. » L'Assemblée peut donc se rendormir. Et voter sans barguigner l'augmentation de crédit... de la Cour des comptes réclamée par Séguin. Lui-même ancien président de l'Assemblée.

Pas d'audit au Sénat

« PAS question d'accepter que la Cour des comptes s'intéresse au Sénat. » C'est la réponse du nouveau président du palais du Luxembourg à Philippe Séguin, qui s'est déclaré « disponible », dans le « JDD », pour contrôler la Haute Assemblée après le Palais-Bourbon. Larcher et ses amis n'entendent pas lais-

ser les magistrats de la Cour mettre le nez dans leurs comptes très opaques. Le Sénat dispose notamment dans ses caisses d'une réserve de 1 milliard et demi d'euros, officiellement destinée à payer les retraites de ses élus.

Un milliard et demi d'euros, surtout en ce moment, ça peut susciter des envies.

2 – « Le Canard enchaîné » – mercredi 12 novembre 2008



Devant l'Ambassade de France

FRANCE-KIRGHIZISTAN

Jean LAUNAY, Vice-président du groupe d'amitié France-Kirghizistan, a participé à un voyage d'étude dans ce pays du 25 au 30 mai dernier.

La délégation menée par Jean-Paul CHANTEGUET (PS - 36), Président du groupe d'amitié, était également composée de deux députés UMP Claude GATIGNOL (50) et Jean-Luc REITZER (68).

Au programme, rencontre avec les députés kirghizes (groupe d'amitié, majorité, opposition), entretien avec le Ministre des Affaires Etrangères, visites de la base militaire de MANAS, des travaux en cours des centrales hydroélectriques de KAMBARATA, de la ville d'OSH. Reçue en fin de séjour par le Président et la Première Vice-présidente de l'Assemblée, la délégation a également rencontré les responsables de l'Ambassade de France, l'Alliance Française et la petite communauté de ce pays.

NICHE PARLEMENTAIRE DU GROUPE SOCIALISTE, REPUBLICAIN ET CITOYEN

Dans le cadre de la niche parlementaire, le groupe SRC a récemment déposé deux propositions de loi, examinées à l'Assemblée Nationale le 30 avril dernier, en lien avec la crise économique que traverse notre pays :

→ **La Proposition de loi relative aux hauts revenus et à la solidarité** a pour objet de poser les bases minimales sans lesquelles les fondements mêmes de la cohésion sociale sont menacés. Cela passe d'abord par une politique fiscale qui met fin à l'indécence d'une protection qui ne vise que les plus gros patrimoines. Cela passe ensuite par le plafonnement des revenus des dirigeants d'entreprises ayant reçu des aides publiques. Ce texte répond à une urgence : mettre un terme aux injustices sociales créées par le bouclier fiscal et les rémunérations excessives de certains dirigeants d'entreprise qui perçoivent par ailleurs des aides publiques sous forme de recapitalisation. Elle conduit naturellement à ouvrir ensuite un débat de fond sur les mécanismes de rémunérations des hauts dirigeants d'entreprises en général et sur les conditions d'attribution d'actions et de stock options.

→ **La Proposition de loi pour l'augmentation des salaires et la protection des salariés et des chômeurs** : La crise financière, économique et sociale que nous traversons est la crise d'un système qui ne permet plus de rémunérer correctement le travail et les salariés, qui échange progressivement des salaires contre des emprunts. Le recours croissant à l'endettement des ménages est la conséquence logique d'un système qui refuse la hausse du pouvoir d'achat de l'immense majorité des salariés et recherche la hausse des dividendes des actionnaires sans véritable lien avec la création de richesses. Les difficultés économiques et sociales étaient présentes dans notre pays bien avant le début de la crise financière internationale. La politique menée depuis 2002 réunit toutes les caractéristiques d'une politique libérale de dérégulation. Le Président de la République et la majorité sous-estiment l'ampleur et la nature de la crise. Le plan de relance adopté au mois de janvier 2009 est à la fois insuffisant et totalement déséquilibré. Les annonces faites à l'occasion du sommet « social » du 18 février 2009 ne sont que des mesures d'accompagnement qui ne prennent pas en compte ni les raisons fondamentales de la crise, ni son ampleur. Pour agir vraiment contre la crise, les socialistes ont présenté un ensemble de mesures cohérentes, équilibrées, massives et d'effet immédiat. L'ensemble de ces propositions a été présenté publiquement le 21 janvier 2009. Le texte examiné permet de traduire sur le plan législatif quelques unes des mesures du plan de relance des socialistes. Elle porte principalement sur les questions de salaires et d'emploi et permet de protéger les salariés face à une crise sociale sans précédent.

Ces deux textes ont été rejetés le mardi 5 mai par scrutin public.

REVUE DE PRESSE - REVUE DE PRESSE

Actualité

POUR LA MONTAGNE - N° 191 - Février 2009

Santé et territoires

L'Association défend la spécificité montagne au ministère

Dans la perspective de la discussion du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, une délégation de parlementaires de l'Association, constituée d'Henri Nayrou, son président, de Vincent Descœur, son secrétaire général, des députés Jean-Marie Binetruy (Doubs) et Jean Launay (Lot), et de Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM, a été reçue par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, le 14 janvier dernier.

Le dialogue est régulier et soutenu entre la ministre chargée de la Santé et les élus de l'Association. Une précédente rencontre avait ainsi eu lieu en décembre 2007. Il est vrai qu'en matière d'organisation de l'offre de soins, la spécificité des territoires de montagne exige des mesures adaptées afin de surmonter les difficultés particulièrement aiguës qu'ils rencontrent.

L'accessibilité aux structures de soins, qui doit s'apprécier en temps de parcours, l'inégale répartition des professionnels de santé entre les massifs, voire l'impossibilité de trouver aisément des spécialistes (ophtalmologie, psychiatrie, par exemple) dans certains d'entre eux, enfin la tarification à l'activité qui appelle des ajustements pour les petites structures hos-

pitalières de proximité ont notamment été évoquées par les parlementaires de l'Association.

Dans l'ensemble, la ministre a prêté une oreille attentive aux demandes précises des élus, en leur faisant part de sa conviction qu'il existe bien une spécificité montagne. La vigilance demeure néanmoins et les traductions concrètes devront suivre les promesses.

La ministre volontaire pour territorialiser la santé

On peut déjà relever quelques engagements pris par Roselyne Bachelot, dont elle est désormais comptable. D'abord, elle entend œuvrer pour territorialiser la santé. Elle veut pour cela associer les élus à la gestion avec les professionnels et les patients. Ensuite,



De droite à gauche : Vincent Descœur, Jean-Marie Binetruy, Roselyne Bachelot, Henri Nayrou, Jean Launay et Pierre Bretel.

elle propose la mise en place d'une étroite concertation avec les élus concernés. Sur le plan législatif, par l'affirmation de principes qui seraient ceux du service public (égalité d'accès notamment). Sur le plan réglementaire, par l'adaptation des principes en considération des spécificités territoriale. Sur le plan opérationnel, par un contact permanent et forma-

lisé entre les directeurs des futures agences régionales de santé compétentes et les élus des territoires de montagne concernés (particulièrement ceux des comités de massif). Enfin, ce qui n'a rien d'anecdotique, la ministre s'est engagée à désigner un correspondant référent montagne au sein de son cabinet. Comme on le voit, le dialogue est constant.

POUR LA MONTAGNE - N° 193 - Avril 2009

A l'AMF aussi, les montagnards sont là

Par la force des choses, la montagne a également droit de cité au sein de l'Association des maires de France (AMF). Sept membres du comité directeur font en effet

partie de son bureau. Au premier rang d'entre eux figurent deux anciens présidents de l'ANEM, Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (Cantal), et Martial Saddier, maire de Bonneville (Haute-Savoie). Le trésorier de l'AMF n'est autre que

Jean Launay, maire de Bretenoux (Lot). Sont aussi membres du bureau, Jean Lassalle, maire de Lourdiols-Ichère (Pyrénées-Atlantiques) et Jean Proriol, maire de Beauzac (Haute-Loire). Hors bureau, on trouve également

Pierre Morel-A-L'Huissier, maire de Fournels (Lozère), en tant que rapporteur de la commission en charge des territoires ruraux, et Pierre Hérisson, conseiller municipal d'Annecy (Haute-Savoie), comme président du groupe de travail sur les fêtes foraines.

LE LIVRE BLANC DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOTOIS 2008-2012

Jean Launay,
Député du Lot



Point de vue

Il est temps de dépasser le débat ancien sur la question "La France 1^{ère} destination touristique au Monde ?" et de nous convaincre que le tourisme est avant tout une activité économique à part entière, créatrice d'emplois et porteuse de développement pour les territoires.

La vraie force de la France - et du Lot - est de posséder de multiples richesses paysagères, culturelles, géographiques, patrimoniales et de pouvoir les donner à voir pour la plupart toute l'année. Question d'organisation ! Facile à dire, plus difficile à réaliser ... Pourtant le vrai enjeu est là : comment assurer la pérennisation d'entreprises touristiques, durablement inscrites dans le paysage économique, en développant le tourisme des 4 saisons ? Voilà le pari à gagner qui impliquera pour le Lot - voire pour le territoire national - de se poser les vraies questions et d'y trouver surtout les bonnes réponses :

- l'accompagnement législatif et réglementaire,
- les conditions de la promotion des territoires dans un contexte concurrentiel accru,
- le montage des produits touristiques et la vigilance sur le nécessaire mixage des accès gratuits/payants,
- le choix du tourisme durable, intégrant de fortes exigences environnementales couplées à une acceptation sociale incontestable.